

LES RÉSIDENCES

LES RÉSIDENCES



RÉSIDENCE ROSALIE RENDU

La Résidence autonomie Rosalie Rendu accueille 28 personnes âgées autonomes ou semi-autonomes.

L'établissement est habilité à recevoir les personnes bénéficiant de l'Aide Sociale et est conventionné avec le Département et l'Etat.

Les 28 studios individuels se répartissent sur 2 niveaux desservis par 1 ascenseur.

Notre priorité est de leur permettre de maintenir leur autonomie physique et intellectuelle.



LA VIE DE LA RESIDENCE

■ La vie à la résidence

La Résidence Rosalie Rendu entend offrir aux personnes accueillies des conditions de vie et d'accompagnement respectueuses des libertés de chacun tout en bénéficiant de la présence des autres résidents et du personnel.

■ Espaces de vie

Ils sont composés de :

- une salle à manger avec espace cuisine au 4ème étage.
- un grand salon au 6ème étage ouvert sur une terrasse.
- une salle d'activités au 6ème étage
- un salon de coiffure
- un parc ombragé agrémenté de mobilier de jardin.

■ Espace privatif

Chaque studio comprend :

- une entrée avec une kitchenette (plaques de cuisson, placards, espaces pouvant recevoir un réfrigérateur et un micro-onde ou un four)
- une salle de bain équipée (douche à l'italienne, lavabo et WC)
- une grande armoire

L'ameublement est réalisé par le futur résident et /ou son entourage.

Chaque studio est équipé d'une prise TV, d'un téléphone, d'un interphone et d'un système d'appel.

■ Le service hôtelier

Placée sous la responsabilité d'un responsable hôtelier, la maîtresse de maison a pour mission d'apporter convivialité et attention à chaque résident. Elle entretient les locaux privatifs une fois par mois et les locaux collectifs quotidiennement.

Le linge personnel et les vêtements peuvent être entretenus par l'établissement. Toutefois, une laverie est à la disposition des résidents à chacun des deux étages.

■ Le service de restauration

La restauration est préparée sur place, sous la responsabilité d'un chef de cuisine.

Le déjeuner est servi en salle à manger, pour ceux qui le souhaitent. Les repas peuvent également être préparés par le résident lui-même.

Une carte de remplacement est à la disposition des résidents. Elle permet de respecter les goûts et régimes de chacun.



Adresse

Résidence Rosalie Rendu
 75 rue de Reuilly
 75012 Paris



Nous contacter

Tél. : 01 81 70 21 00
 Fax : 01 43 43 79 32
 accueil-75clp@
 monsieurvincent.asso.fr



Nom du directeur

Véronique RENAUDIN



Capacité

La résidence Rosalie Rendu accueille : 28 personnes âgées



Tarifs

Concernant les tarifs, nous vous invitons à prendre contact avec la résidence



Accès

Tranports en commun :

- **Bus : ligne 46**, station Montgallet
- **Bus : ligne 57**, station Reuilly Diderot
- **Métro : ligne 1**, La Défense - Vincennes, station Reuilly Diderot
- **Métro : ligne 8**, Balard-Créteil, station Montgallet

■ Le service soin :

En cas d'urgence, les résidents peuvent utiliser le système d'appel pour obtenir l'intervention d'un personnel soignant de l'EHPAD Catherine Labouré installé sur le même site.

Les résidents qui le souhaitent peuvent faire appel aux services d'aide à domicile, aux services de soins infirmiers à domicile...

■ L'animation : pour une vie active et agréable

Le service d'animation propose quotidiennement des activités variées pour lesquelles chacun exerce son choix. L'animation repose sur un principe essentiel : permettre à chaque résident de maintenir son autonomie, de trouver sa place et de maintenir un lien social.

■ Le service religieux

Des célébrations de culte catholique ont lieu 5 fois par semaine, y compris le dimanche. Les ministres d'autres cultes ont naturellement liberté d'accès à la résidence.

■ Les services administratifs et généraux

Pour répondre aux démarches et formalités administratives, une équipe est à l'écoute de chacun.

Un service courrier est assuré chaque jour.

Les services généraux ont en charge l'entretien de la résidence, son bon fonctionnement, la sécurité ainsi que l'installation de chaque résident.

■ Les espaces d'expression

La place des résidents et de leur entourage est essentielle dans le fonctionnement, la vie et les projets de la résidence. Leur expression est encouragée au travers du Conseil de la Vie Sociale qui se réunit quatre fois par an. Ce conseil est composé de résidents, de familles, de personnel, de représentants de la Mairie de Paris et de l'association. Une commission menus se réunit également chaque trimestre, où résidents et entourage font part de leurs souhaits quant aux menus de la saison à venir.

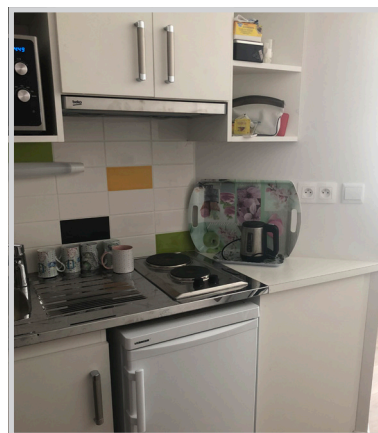
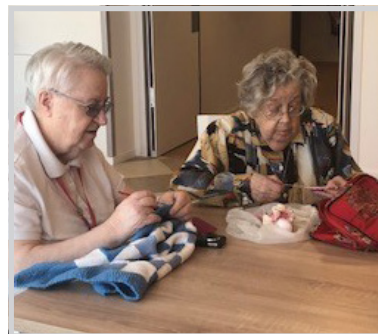
■ Un peu d'histoire...

Au XIXe siècle la Compagnie des Filles de la Charité gérait un hospice, un asile, une école et un orphelinat. Sœur Catherine Labouré a œuvré pour les plus démunis pendant 46 ans sur ce site, jusqu'à sa mort en 1876. Dans les années 70, les bâtiments ont été démolis et remplacés par une maison de retraite.

La gestion en sera confiée en 2000 à l'Association Monsieur Vincent.

Lors de la reconstruction du site Catherine Labouré, la résidence autonomie Rosalie Rendu a pu voir le jour.

L'établissement a ouvert ses portes le 8 novembre 2017.



- * Sous conditions de ressources, le résident peut bénéficier de :
- (1) l'Aide Sociale et l'Aide Personnalisée au Logement (APL)
 - (2) l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)
 - (3) l'Aide Sociale - Prestations non comprises : coiffeur, pédicure, médecins libéraux, pharmacie, téléphone, pressing...